



# Commune de Broc

---

## TONTE DU GAZON

**Selon la directive locale, les gazons** ne doivent pas être tondu

- entre 12h00 et 13h00,
- le soir après 20h00,
- le samedi avant 9h00 et après 17h30,
- les jours fériés et le dimanche.



Juin 2021

Le Conseil communal